# AVIS PUBLIC



## DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

### BÂTIMENT SITUÉ AU 331, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité de contrôle des démolitions tiendra une audition publique le 16 juillet 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville relativement à la demande d'autorisation de démolition ayant trait au bâtiment indiqué ci-après, conformément au Règlement RV-1728 sur la démolition d'immeubles, à savoir :

### Bâtiment situé au 331, chemin de la Grande-Côte Lot 6 138 102 du cadastre du Québec

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la municipalité à l'adresse indiquée cidessous :

#### VILLE DE BOISBRIAND

Bureau de la greffière 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120 Boisbriand (Québec) J7G 2J7 consultations@ville.boisbriand.qc.ca

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre du comité de contrôle des démolitions sur cette demande lors de l'audition publique du 16 juillet 2025.

Donné à Boisbriand, ce 3 juillet 2025.

Me Viviane Leroux, LL.B., D.D.N., OMA Chef de division greffe, greffière adjointe